



**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford, tenue à huis clos par vidéoconférence, le mardi 1<sup>er</sup> décembre 2020, à 19h00.

Sont présents :

Mmes et MM. les conseillers/conseillères :

Daniel Audette	Chantal Fontaine
Normand Déragon	Marie-Eve Brin
Mona Beaulac	

Est absente la conseillère Marie-Pier Tougas

Tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Yves Lévesque.

Sont également présents : Frédérick Brault, Directeur général et secrétaire-trésorier et Gisèle Messier, adjointe au greffe

20-12-389

**Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour**

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil ouvre la séance et adopte l'ordre du jour tel que soumis avec les modifications suivantes :

**Ajournement des points :**

- 1.2 Adoption du règlement 722-21 concernant l'imposition des taxes et compensations des différents services pour 2021
- 3.6 Entente intermunicipale avec Canton de Bedford – Eaux potable et usée

**Retrait du point**

- 7.4 Recommandation du CCU – Demande de dérogation mineure

ADOPTÉE

20-12-390

**Une première période de questions a été tenue telle que requise par la loi.**

L'ordre du jour de la séance a été publié le lundi 30 novembre sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi, et sur lequel l'adresse courriel de la direction générale a été donnée pour toutes questions à ce sujet. Aucune question n'a été reçue.

20-12-391

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 novembre 2020**

Proposé par le conseiller Normand Déragon  
Appuyé par le conseiller Chantal Fontaine

Que ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 novembre 2020.

ADOPTÉE

20-12-392

**Adoption du procès-verbal de la séance ajournée du 11 novembre 2020**

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par la conseillère Marie-Eve Brin

Que ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ajournée du 11 novembre 2020.

ADOPTÉE

20-12-393

**Approbation du calendrier des séances régulières du conseil municipal pour 2021**

Proposé par la conseillère Marie-Eve Brin  
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil approuve le calendrier des séances régulières du conseil municipal pour l'année 2021, lesquelles devront être tenues, à moins d'avis contraire, au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, à 19h00, les ;

Mardi 12 janvier 2021  
Mardi 2 février 2021  
Mardi 2 mars 2021  
Mardi 6 avril 2021  
Mardi 4 mai 2021  
Mardi 1er juin 2021  
Mardi 6 juillet 2021  
Mardi 3 août 2021  
Mardi 7 septembre 2021  
Mardi 5 octobre 2021  
Mardi 2 novembre 2021  
Mardi 7 décembre 2021

ADOPTÉE

20-12-394

**Dépôt du règlement d'emprunt 735 concernant le remplacement des infrastructures sur la rue Philippe-Côté**

Considérant qu'un avis de motion a été donné conformément à *l'article 356 de la L.C.V.* lors de la séance ordinaire du 3 novembre 2020 (résolution 20-11-352).

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil dépose le projet dudit règlement 735 concernant le remplacement des infrastructures sur la rue Philippe-Côté, lequel sera adopté lors de la prochaine séance ou toute autre séance ultérieure de ce conseil.

ADOPTÉE

20-12-395

**Adhésion à l'entente entre l'Union des municipalités du Québec et Énergir**

Considérant que les municipalités sont, en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-41.1), gestionnaires et propriétaires de l'emprise publique municipale ;

Considérant que la *Loi sur la Régie de l'énergie* (L.R.Q. chapitre R-6.01) accorde au distributeur de gaz naturel un droit d'accès au territoire municipal afin qu'il puisse déployer et entretenir ce réseau de distribution ;

Considérant qu'il est aussi prévu que l'installation de ces réseaux sur le territoire municipal s'effectue selon les conditions convenues entre le distributeur et la municipalité ou, à défaut d'entente, aux conditions fixées par la Régie de l'énergie ;

Considérant qu'il est important que chaque partie, qu'il s'agisse d'une municipalité, d'un contribuable ou d'une entreprise de distribution de gaz, assume sa juste part des coûts découlant de la présence d'équipements dans l'emprise publique municipale ou de leur délocalisation à la demande de la municipalité ;

Considérant que le 29 octobre 2019, Énergir et l'UMQ ont conclu une entente-cadre à cet égard ;

20-12-395  
(suite)

Considérant que l'entente prévoit une compensation pour les coûts assumés par les municipalités sur la base d'un ratio de 2,5% des coûts des travaux d'implantation ou d'amélioration effectués par Énergir sur le territoire de la municipalité ;

Considérant que l'entente prévoit aussi un partage de coûts tenant compte de la dépréciation de l'actif lorsque la municipalité doit exiger un déplacement des réseaux du distributeur gazier.

Proposé par le conseiller Normand Déragon  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil adopte les conditions prévues à l'entente-cadre entre l'UMQ et Énergir telles que soumises ;

Que ce conseil désire que cette résolution soit transmise à l'UMQ et à Énergir.

ADOPTÉE

20-12-396

**Ratification d'une entente – Employée numéro de matricule 99**

Considérant le règlement intervenu avec l'employée numéro de matricule 99 eu égard à sa fin d'emploi pour la Ville et aux modalités de cette fin d'emploi ;

Considérant les modalités d'une entente pour régler cette fin d'emploi ont été discutées par les membres du Conseil ;

Considérant que les éléments de cette entente sont confidentiels.

Proposé par le conseiller Daniel Audette  
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil autorise le paiement prévu par cette entente.

Que ce conseil autorise le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à cette entente.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

20-12-397

**Adoption du Plan de sécurité civile de la Ville de Bedford**

Considérant que les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire ;

Considérant que la Ville de Bedford est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres ;

Considérant que le conseil municipal de la Ville de Bedford reconnaît que la Ville peut être touchée par un sinistre en tout temps ;

Considérant que le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire ;

Considérant que cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal ;

Considérant que les mesures mises en place par la Ville et consignées dans le Plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures*

20-12-397  
(suite)

*d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre.*

Proposé par la conseillère Marie-Eve Brin  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil adopte le Plan de sécurité civile de la Ville, préparé par le directeur du Service Sécurité Incendie, assisté par la direction générale.

Que ce conseil nomme son directeur général, Monsieur Frédérick Brault, coordonnateur aux mesures d'urgence et responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.

Que cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la Ville ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

ADOPTÉE

20-12-398

**Nomination de Marco Monette à titre de Capitaine prévention**

Considérant la retraite du préventionniste depuis juillet 2020 et l'octroi d'un contrat au Groupe Palladium afin de procéder aux inspections de prévention des risques moyens, élevés et très élevés ;

Considérant qu'un poste de capitaine prévention a été créé afin de permettre le suivi des dossiers à faibles risques et d'être le lien entre le Service sécurité incendie et le Groupe Palladium ;

Considérant que l'entente intermunicipale d'incendie en vigueur désigne la Ville de Bedford comme étant la seule responsable du fonctionnement du Service de sécurité incendie et de la gestion du personnel affecté aux services rendus dans le cadre de l'entente ;

Considérant que la Ville peut donc, sans avoir obtenu de recommandation du comité, procéder à l'embauche de nouveau pompier si elle le juge nécessaire.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par la conseillère Marie-Eve Brin

Que ce conseil nomme Marco Monette à titre de Capitaine prévention pour le Service sécurité incendie, sur base annuelle de 400 heures maximum, soit une moyenne de 8 heures par semaine pour 50 semaines, et ce, à un taux horaire de 25\$, payable sur présentation d'une feuille de temps détaillée et approuvée par le Directeur du service incendie.

Que ce conseil accepte de rémunérer Monsieur Monette au taux ci-haut mentionné, rétroactivement au 1<sup>er</sup> septembre 2020.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

20-12-399

**Embauche de Pierre-Luc Létourneau à titre de pompier-cadet**

Considérant que l'entente intermunicipale d'incendie en vigueur désigne la Ville de Bedford comme étant la seule responsable du fonctionnement du Service de sécurité incendie et de la gestion du personnel affecté aux services rendus dans le cadre de l'entente ;

- 20-12-399                    Considérant que la Ville peut donc, sans avoir obtenu de recommandation du comité, procéder à l'embauche de nouveau pompier si elle le juge nécessaire.
- Proposé par le conseiller Normand Déragon  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette
- Que ce conseil entérine l'embauche, tel que recommandé par le Chef de la brigade, de Pierre-Luc Létourneau à titre de pompier-cadet pour le Service de sécurité incendie.
- « Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».
- ADOPTÉE
- 20-12-400                    **Transfert dans la réserve financière – Gestion des boues municipales**
- Considérant qu'en juin 2019 entré en vigueur le règlement 732-19 créant une réserve financière pour la vidange et la disposition des boues municipales provenant des étangs aérés ;
- Considérant que le conseil souhaite verser dans cette réserve un montant de 100 000\$ ;
- Considérant qu'une écriture d'affectation de surplus doit être faite à cet effet en cours d'année.
- Proposé par le conseiller Normand Déragon  
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine
- Que ce conseil accepte le transfert d'un montant de 100 000\$ du poste 59-110-00-000-Surplus accumulé vers la réserve financière, soit le poste 59-150-00-001 Fonds réservés – Gestion des boues créé par le règlement 732-19 pour la vidange et la disposition des boues municipales provenant des étangs aérés.
- « Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».
- ADOPTÉE
- 20-12-401                    **Abandon du projet de réfection du barrage 5541**
- Considérant qu'une inspection faite par le Ministère des Transports en novembre 2020 a démontré que l'effondrement possible du mur de soutènement du barrage 5541 ne mettrait pas en danger le pont Zéphyr Falcon surplombant la rivière aux Brochets sur la route 235 (rue du Pont) ;
- Considérant qu'un appel d'offres (BED20200924) a été fait pour les services d'ingénierie pour plans, devis et surveillance de la réfection dudit barrage ;
- Considérant que les soumissions reçues dépassent largement les coûts estimés ;
- Considérant que selon le Ministère de la Sécurité Publique, la Ville de Bedford ne peut pas bénéficier d'aide financière, car il n'y a pas de biens essentiels en danger et que la sécurité des citoyens n'est pas menacée ;
- Considérant que la Ville de Bedford n'a pas d'obligation d'effectuer ces travaux ;
- Considérant que les clauses de l'appel d'offres BED20200924 permettent à la Ville de Bedford d'annuler celle-ci ou d'abandonner le contrat, en tout ou en partie, sans qu'aucune compensation ou indemnité ne soit due par la Ville.
- Proposé par le conseiller Daniel Audette  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

- 20-12-401  
(suite) Que ce conseil désire de ne pas octroyer de contrat et d'abandonner le projet de réfection du barrage 5541.
- ADOPTÉE
- 20-12-402 **Avis de motion et dépôt du projet de règlement 696-20-1 relatif au réseau d'aqueduc**
- Le conseiller Normand Déragon donne un avis de motion qu'il, ou en son absence un autre conseiller, proposera, à la prochaine séance ou toute séance ultérieure de ce conseil, l'adoption du règlement 696-20-1 relatif au réseau d'aqueduc.
- Ce même conseiller dépose le projet dudit règlement 696-20-1 relatif au réseau d'aqueduc.
- ADOPTÉE
- 20-12-403 **Autorisation de paiement – MRC Brome-Missisquoi – Contribution 2020 au projet Démarche infrastructures vertes**
- Considérant que la Ville de Bedford collecte les eaux usées et les eaux de surface générées par une bonne partie de son territoire avec des conduites unitaires ;
- Considérant que le conseil est préoccupé par la situation et qu'il a pris connaissance du projet élaboré par la MRC qui comporte un volet visant la réduction des apports des eaux de surface dans son réseau unitaire ;
- Considérant que ce conseil a confirmé son appui au programme Climat municipalité-volet 2, sa participation en ressources humaines et financières, et ce, en vertu de la résolution 18-09-401 adoptée par ce conseil le 4 septembre 2018.
- Proposé par la conseillère Marie-Eve Brin  
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine
- Que ce conseil autorise le paiement à la MRC Brome-Missisquoi, d'un montant de 20 000\$, et ce, représentant la contribution 2020 audit projet Démarche d'innovation sociale pour l'expérimentation d'infrastructures vertes.
- « Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».
- ADOPTÉE
- 20-12-404 **Octroi d'un mandat pour l'analyse de la vulnérabilité des sources d'approvisionnement en eau potable**
- Considérant qu'une analyse de la vulnérabilité des sources d'approvisionnement en eau potable est demandée par le MELCC tous les cinq ans ;
- Considérant que la Ville de Bedford a obtenu une subvention du MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC) pour faire cette analyse ;
- Considérant que le rapport d'étape présentant la délimitation des aires de protection du prélèvement doit être soumis au ministère au plus tard le 15 février 2021 ;
- Considérant que le rapport d'analyse de vulnérabilité conforme aux exigences et les pièces justificatives des dépenses admissibles réalisées doivent être soumis au plus tard le 1<sup>er</sup> avril 2021 ;

20-12-404  
(suite)

Considérant que des offres de services ont été demandées à plusieurs firmes spécialisées et organismes, mais que plusieurs ont refusé de déposer une offre de services parce qu'ils avaient plusieurs mandats similaires à faire pour d'autres municipalités et qu'ils n'avaient plus de disponibilité ;

Considérant que 3 offres de services ont été reçues et que 2 d'entre elles respectaient les dates butoirs mentionnées précédemment ;

Considérant que la firme LCL Environnement a déposé la meilleure offre de services conforme bien que cette offre soit budgétaire et que si des travaux supplémentaires sont à faire, ils seront faits à taux horaires ;

Considérant que la firme LCL Environnement demande une avance de fond de 7 000\$ plus les taxes applicables et ce, comme premier paiement pour l'acceptation de ce mandat ;

Considérant que la Ville de Bedford autorise les paiements au-delà de 5 000\$ par voie de résolution seulement donc pour ce faire, les factures doivent être reçues aux comptes payables le dernier mercredi avant chaque séance du conseil sinon elles seront payées le mois suivant.

Proposé par la conseillère Marie-Eve Brin  
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

Que ce conseil octroie le mandat de l'analyse des sources d'approvisionnement en eau potable de la Ville de Bedford à la firme LCL Environnement à un prix budgétaire de 18 200\$ plus les taxes applicables, selon leur offre de services OS-4378V2.

Que ce conseil autorise le premier paiement de 7 000\$ plus les taxes, comme avance de fond et il accepte de payer des travaux supplémentaires préapprouvés par la Ville (le cas échéant) à taux horaires tels que présentés dans leur offre de services.

ADOPTÉE

20-12-405

**Demande d'aide financière – La Guignolée CABBE 2020**

Considérant que l'année dernière La Guignolée a permis de rejoindre 195 personnes démunies de la région ;

Considérant que cette année, dû à la COVID-19, les besoins ont littéralement explosé, mais que les consignes de la santé publique ne permettent pas le porte-à-porte pour la collection de denrées ;

Considérant que la Guignolée pour cette année en sera une monétaire afin de permettre d'acheter les denrées qui auraient habituellement été recueillies par la générosité de la population.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil accorde une aide monétaire à la Guignolée 2020 du Centre d'Action Bénévole de Bedford et Environ, en ce temps de pandémie et exceptionnellement pour 2020, d'un montant 500\$.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

20-12-406

**Demande d'aide financière – Fondation Lévesque-Craighead**

Considérant que la Fondation Lévesque-Craighead, depuis plus de 30 ans, s'est engagée à poursuivre sa mission de veiller au maintien et au développement des

20-12-406  
(suite)

services de santé offerts à la population de Bedford et région ;

Considérant que pour continuer sa mission, la Fondation sollicite la Ville pour une aide financière.

Proposé par le conseiller Daniel Audette  
Appuyé par la conseillère Marie-Eve Brin

Que ce conseil accepte de verser la somme de 500\$ à la Fondation Lévesque-Craighead, et ce, afin de continuer la contribution à l'atteinte de leur objectif 2019-2021, soit de recueillir 250 000\$ afin de collaborer au financement des différents projets du CHSLD de Bedford.

« Je, directeur général de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

20-12-407

**Demande d'aide financière - Noël des aînés**

Considérant que le temps des fêtes arrive à grands pas et que nous avons un souci pour nos aînés en résidence en cette période de confinement due à la COVID-19 ;

Considérant que la célébration officielle de la Journée internationale des aînés habituellement sous forme de souper rassemblant tous les aînés du pôle a été annulée due à la COVID-19 ;

Considérant que cette année, en collaboration avec la Fleuriste de Bedford et une équipe de bénévoles, les Loisirs aimeraient remettre une plante ou bouquet de Noël à chacun des 192 résidents des 6 résidences sur le territoire du pôle de Bedford, à un coût de 12,50\$ par plante, pour un montant total de 2 400\$ ;

Considérant que les municipalités du pôle donnent habituellement une contribution financière pour la journée des aînés et ont contribué encore cette année, le tout se totalisant à un montant de 1 660\$.

Proposé par le conseiller Normand Déragon  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil accorde une contribution financière d'un montant de 740\$ afin de combler de déficit pour le projet de remise d'une plante ou un bouquet à chacun des 192 résidents des 6 résidences sur le territoire du pôle de Bedford et leur apporter un brin de gaieté du temps des fêtes.

ADOPTÉE

20-12-408

**Demande d'aide financière – Journal Le Saint-Armand**

Considérant que le Journal Le Saint-Armand sollicite notre appui financier afin d'assurer sa survie dans un environnement difficile, dominé par les géants du Web ;

Considérant que depuis sa fondation, l'équipe du Saint-Armand a publié 100 numéros sur des sujets qui préoccupent nos concitoyens et nombre d'organismes communautaires, commerces et industries locales et régionales, en plus de permettre une ouverture sur la culture d'ici et un accès à l'expression de tous ;

Considérant que financièrement, la production de chaque numéro est déficitaire, le journal sollicite donc la participation financière des dix municipalités desservies, soient Bedford, Bedford Canton, Dunham, Frelighsburg, Notre-Dame-de-Stanbridge, Pike River, Saint-Armand, Saint-Ignace-de Stanbridge, Stanbridge East et Stanbridge Station à la hauteur de vos moyens.



20-12-408  
(suite)

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil accorde une aide financière au Journal Le Saint-Armand, pour un montant de 275\$.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

20-12-409

**Autorisation de paiement –Feux d’artifice – Noël Magique 2020**

Considérant que la Ville est l'un des organisateurs d'une série d'événements pour le Noël Magique qui se tiendra à Bedford, le 5 décembre prochain ;

Considérant que ces événements comprennent la distribution de cadeaux dans les rues de Bedford ainsi que des feux d'artifice sur le terrain de la SAM en formule « drive-in ».

Proposé par la conseillère Marie-Eve Brin  
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil autorise le paiement à Productions Royal Pyrotechnie Inc, d'un montant de 5 000\$ incluant les taxes, et ce, pour le spectacle pyrotechnique lors du Noël Magique qui se tiendra le 5 décembre sur le terrain de la SAM.

Que ce conseil autorise le Service de Sécurité Incendie à être sur place pour la sécurité lors de l'événement.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

20-12-410

**Appui au Centre de pédiatrie sociale en communauté (CPSC) Main dans la Main – Pacte Brome-Missisquoi**

Considérant que le CPSC Main dans la main désire soumettre leur projet *Faire vivre le milieu de vie !* au programme du Pacte Brome-Missisquoi 2021 ;

Considérant que le CPSC Main dans la main, organisme fondé en 2014 et certifié par la Fondation du Dr Julien, a pour mission d'accompagner et soutenir les enfants de 0 à 18 ans en situation de grande vulnérabilité dans la communauté de Brome-Missisquoi. Pour assurer leur épanouissement et leur développement optimal dans le respect de leurs droits et leur meilleur intérêt, l'organisme développe et offre une programmation annuelle d'activités en milieu de vie et complémentaire aux interventions et suivis en pédiatrie sociale ;

Considérant qu'une programmation annuelle comprenant des activités thérapeutiques, sociales et éducatives sera proposée au Centre. Deux activités seront aussi offertes au cours de l'année, en français et en anglais selon le cas, dans les écoles sélectionnées ;

Considérant qu'environ 120 enfants seront rejoints par les activités offertes en automne et en hiver. La supervision des ateliers et activités sera effectuée par un(e) thérapeute et une éducatrice attitrée.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par la conseillère Marie-Eve Brin

20-12-410  
(suite)

Que ce conseil donne son appui au Centre de pédiatrie sociale en communauté Main dans la Main pour leur demande d'aide financière auprès du Pacte Brome-Missisquoi 2021.

ADOPTÉE

20-12-411

**Appui à la Société d'Agriculture Missisquoi (SAM) – Pacte Brome-Missisquoi**

Considérant qu'en 2020 la SAM a reçu un financement du Pacte Brome-Missisquoi pour l'achat de deux stations d'eau ;

Considérant que la SAM désire soumettre une demande au Pacte Brome-Missisquoi 2021 afin de faire l'achat de deux stations d'eau supplémentaire pour les événements prévus pour l'année 2021 ;

Considérant que ces stations d'eau seront disponibles sur place pour autres événements organisés sur leur terrain, incluant ceux organisés par la Ville de Bedford.

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine  
Appuyé par la conseillère Marie-Eve Brin

Que ce conseil donne son appui à la Société d'Agriculture Missisquoi pour leur demande d'aide financière auprès du Pacte Brome-Missisquoi pour l'achat de deux stations d'eau.

Que ce conseil s'engage à verser une contribution financière de 1 000\$ pour l'achat desdites stations d'eau supplémentaires.

Que la Ville de Bedford demande que les stations d'eau soient mises à sa disposition pour événements tenus par la Ville et/ou les Loisirs, et ce, partout sur le territoire de la Ville et non seulement sur le terrain de la SAM.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

20-12-412

**Appui à la Maison de la Famille des Frontières – Pacte Brome-Missisquoi**

Considérant que la Maison de la Famille des Frontières désire déposer une demande d'aide financière auprès du Pacte Brome-Missisquoi et ce, pour un projet de rénovations urgentes afin d'assurer la sécurité des infrastructures de leur Maison situé au 213 rue Rivière ;

Considérant que ces rénovations ciblent une fissure importante sur le devant de la fondation ainsi que la reconstruction des gouttières.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par la conseillère Marie-Eve Brin

Que ce conseil donne son appui à la Maison de la Famille des Frontières pour leur demande d'aide financière auprès du Pacte Brome-Missisquoi pour lesdites rénovations.

ADOPTÉE

20-12-413

**Demande de partenariat de la Société d'Agriculture Missisquoi (SAM) – Demande d'aide financière FAC**

Considérant que la SAM a récemment reçu une subvention de 25 000\$ du Fonds Agrispirit du Financement Agricole Canada (FAC) pour la rénovation de son pavillon Agrizone ;

20-12-413  
(suite)

Considérant qu'il n'y a pas d'enregistrement national pour les organismes sans but lucratif, la FAC exige donc à la SAM d'avoir un organisme municipal local comme partenaire ;

Considérant que la SAM a donc fait une demande officielle de partenariat avec la Ville de Bedford, soit pour qu'un de ses représentants soit cosignataire dudit contrat avec la FAC, et ce, afin d'obtenir des fonds versés à la Ville au nom de la SAM.

Proposé par le conseiller Daniel Audette  
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

Que ce conseil accepte de donner son appui à la Société d'Agriculture Missisquoi dans sa démarche et nomme le directeur général, Frédérick Brault, comme cosignataire du contrat avec Financement Agricole Canada, et ce, conditionnel à ce que la SAM soit entièrement responsable des démarches dudit projet.

ADOPTÉE

20-12-414

**Demande de changement d'heures d'ouverture – Bibliothèque Léon-Maurice-Côté – Zone rouge**

Considérant que malgré le fait que la Ville de Bedford est en zone rouge due à la COVID-19, les consignes gouvernementales permettent l'ouverture de la bibliothèque en permettant des prêts sans contact ;

Considérant que la direction du service de bibliothèque demande une modification au calendrier d'ouverture de la bibliothèque pour le temps des fêtes ainsi que dans les heures d'ouverture.

Proposé par le conseiller Normand Déragon  
Appuyé par la conseillère Marie-Eve Brin

Que ce conseil accorde les modifications suivantes aux heures de la Bibliothèque Léon-Maurice-Côté :

- Fermeture complète de la bibliothèque pour le temps des fêtes, soit du 18 décembre 2020 au 4 janvier 2021 inclusivement (réouverture le 5 janvier) ;
- Pour la durée de la classification de la Ville de Bedford en zone rouge :
  - Fermeture le vendredi soir due à une faible demande ;
  - Ouverture 13h00 à 15h30 le samedi (au lieu de 9h30 à 12h00) et ce, afin d'éviter de côtoyer les clients du comptoir des Filles d'Isabelle en attente dans le passage menant à la bibliothèque.

ADOPTÉE

20-12-415

**Nomination d'une représentante au Comité Consultatif en Tourisme du CLD**

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine  
Appuyé par la conseillère Marie-Eve Brin

Que ce conseil nomme la conseillère Mona Beaulac à titre de représentante de la Ville de Bedford au Comité Consultatif en Tourisme du CLD Brome-Missisquoi.

ADOPTÉE

20-12-416

**Entente avec Notre-Dame-de-Stanbridge – Matières résiduelles**

Considérant qu'une entente intermunicipale relative à la collecte et au transport des matières résiduelles a été signée avec la Municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge, le 11 décembre 2019 ;

20-12-416  
(suite)

Considérant que la Municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge a informé la Ville qu'elle désire faire des changements dans la fréquence et le nombre de ses collectes pour l'année 2021 ;

Considérant qu'il est donc nécessaire de rédiger une nouvelle entente entre les parties afin de faire les modifications requises à cet effet.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par la conseillère Marie-Eve Brin

Que ce conseil autorise le maire et le directeur général à signer l'entente intermunicipale de fourniture de service pour la collecte et le transport de matières résiduelles avec la municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge.

ADOPTÉE

20-12-417

**Entente avec Saint-Ignace-de-Stanbridge – Matières résiduelles**

Considérant qu'une entente intermunicipale relative à la collecte et au transport des matières résiduelles a été signée avec la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge, le 19 décembre 2019, laquelle entente prenant fin le 31 décembre 2020 ;

Considérant qu'il est donc nécessaire de rédiger une nouvelle entente entre les parties pour les mêmes services et aux mêmes tarifs que l'entente actuelle.

Proposé par le conseiller Normand Déragon  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise le maire et le directeur général à signer l'entente intermunicipale de fourniture de service pour la collecte et le transport de matières résiduelles avec la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge.

ADOPTÉE

20-12-418

**Adoption du procès-verbal de la séance du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU)**

Proposé par le conseiller Daniel Audette  
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil adopte le procès-verbal de la séance du Comité Consultatif d'Urbanisme du 23 novembre 2020.

ADOPTÉE

20-12-419

**Demande de PIIA – 37 rue Dutch – Remplacement de fenêtres**

Considérant le remplacement des fenêtres de la résidence sise au 37 rue Dutch ;

Considérant le modèle de fenêtres de couleur blanche proposées, incluant des carreaux.

Proposé par le conseiller Normand Déragon  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil accepte, tel que recommandé par le CCU, la demande de PIIA pour le 37 rue Dutch, soit le remplacement de fenêtres.

ADOPTÉE

20-12-420

**Demande de PIIA – 182-188 rue Principale – Remplacement des galeries et des fenêtres du bâtiment**

Considérant les rénovations en cours sur le bâtiment sis au 182-188 rue Principale ;

Considérant les travaux débutés sans l'autorisation de l'officier municipal ;

Considérant l'arrêt des travaux actuellement en vigueur émis par l'officier municipal ;

Considérant que la galerie avant sera démolie pour être remplacée par un simple garde-corps de bois, sans reconstruire de galerie au 2<sup>e</sup> étage ;

Considérant que toutes les fenêtres seraient remplacées par des fenêtres à glissière de mêmes dimensions, de couleur blanche.

Proposé par le conseiller Daniel Audette  
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil autorise, tel que recommandé par le CCU, les travaux de rénovation sur l'immeuble sis au 182-188 rue Principale, aux conditions suivantes :

- 1- Que le garde-corps remplaçant la galerie avant soit de fer forgé noir, tel qu'installé au Centre dentaire Boursier/Giroux au 14 à 16, rue Principale ;
- 2- D'exiger que les fenêtres de façade soient à guillotine plutôt qu'à glissière (mais en autorisant des fenêtres à glissière sur les faces latérale et arrière de l'immeuble, au choix du demandeur).

ADOPTÉE

20-12-421

**Premier projet de résolution d'autorisation d'un PPCMOI – Construction d'un 8plex – Lot 6 330 564 – rue Élisabeth**

Considérant la demande d'autorisation d'un projet particulier visant à construire une habitation multifamiliale de 8 logements répartis sur 2 étages sur le lot 6 330 564 à l'intersection des rues Élisabeth et Champagne ;

Considérant la demande de PPCMOI datée du 12 novembre 2020 et les plans préliminaires réalisés par Caroline Denommée, architecte, datés du 12 novembre 2020 portant le numéro de dossier 2020-93 ;

Considérant l'implantation du projet par Eric Denicourt, arpenteur-géomètre, minute 36186, de son dossier 25494 ;

Considérant que le projet inclut la construction d'une remise de 4,88 mètres par 3,66 mètres;

Considérant que l'immeuble sera desservi par 10 cases de stationnement, dont 3 localisées en cours avant de la rue Élisabeth ;

Considérant que le concept architectural est de type moderne, présentant de la tôle de deux tons différents et de la pierre ;

Considérant la recommandation favorable du CCU au sujet de cette demande et les conditions greffées à cette recommandation.

Proposé par le conseiller Normand Déragon  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil accepte la demande de PPCMOI visant à construire une habitation multifamiliale de 8 logements sur le lot 6 330 564 aux conditions suivantes :

20-12-421  
(suite)

- 1- Les revêtements extérieurs du bâtiment devront être modifiés pour une toiture d'une couleur plus foncée, en retirant les accents couleur cèdre de la tôle et en proposant une autre couleur plus sobre ;
- 2- Il est également recommandé de considérer l'installation de brique de couleur rouge, de façon à rappeler l'ancienne usine sise au 110, rue Rivière.

ADOPTÉE

20-12-422

**Adoption du règlement 704-20-2 concernant le Plan d'Aménagement d'Ensemble (PAE)**

Considérant que le 3 novembre 2020 le projet de règlement 704-20-2 a été déposé et l'avis de motion a été donné par la résolution 20-11-367.

Proposé par le conseiller Normand Déragon  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil adopte le règlement 704-20-2 concernant Plan d'Aménagement d'Ensemble le territoire de la Ville de Bedford.

ADOPTÉE

20-12-423

**Demande de subvention pour l'entretien et la réparation de façade – 48-54 rue Principale**

Considérant que ce conseil a accordé une subvention pour la rénovation de l'immeuble sis au 48-54 rue Principale, soit pour la réfection de certains éléments de la façade du bâtiment, et ce, en vertu de la résolution 20-06-194 ;

Considérant le rapport de l'inspecteur certifiant que les travaux sont conformes à la demande de certificat d'autorisation ainsi qu'à la réglementation municipale ;

Considérant qu'en vertu du règlement de subvention accordé par le règlement 707-12 concernant la réfection de façade de bâtiment, la subvention accordée est d'un maximum de 30% des travaux admissibles jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 8 000\$.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil octroie une subvention au montant de 5 675,36\$ pour la réfection de certains éléments de la façade du bâtiment sis au 48-54 rue Principale, payable à la Succession de M. Gilles Groulx.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

20-12-424

**Autorisation de paiement – Pavage Maska Inc. - Travaux rues Bernier et Olen-Casey**

Considérant l'octroi d'un contrat fait à Pavage Maska inc pour le planage et pavage des rues Bernier et Olen-Casey, pour un montant de 88 647,45\$ incluant les taxes, et ce, en vertu de la résolution 20-09-284 ;

Considérant qu'après les travaux de planage des rues Bernier et Olen-Casey, il a été constaté que le pavage avait défoncé à plusieurs endroits et que ces endroits se retrouvaient sur le gravier en raison d'une épaisseur insuffisante d'enrobé d'asphalte ;

20-12-424  
(suite)

Considérant la proposition de Pavage Maska de mettre en place une couche de correction de plus ou moins un pouce sous la couche de surface prévue au contrat à un coût unitaire de 99,17\$/tonne métrique plus les taxes applicables ;

Considérant que même si des travaux supplémentaires ont été ajoutés, la surface à couvrir et la quantité d'asphalte utilisée pour faire les travaux sont inférieures à ce qui était prévu initialement donc que le montant précédemment autorisé ne sera pas atteint ;

Considérant que tous les travaux ont été faits à la satisfaction de la Ville de Bedford ;

Considérant que le décompte progressif No.1 concerne également la réception provisoire des travaux, ce qui libère le premier 5% de retenue.

Proposé par le conseiller Daniel Audette  
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

Que ce conseil autorise le paiement à Pavage Maska Inc, d'un montant de 80 521,87\$ incluant les taxes, et ce, représentant le décompte No.1 et la réception provisoire du contrat pour les travaux de planage et pavage des rues Bernier et Olen-Casey.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

20-12-425

**Paiement des comptes mensuels**

Proposé par le conseiller Normand Déragon  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil autorise le paiement des comptes mensuels totalisant la somme de 122 673,93\$ mentionnés sur la liste présentée aux membres du conseil de la Ville de Bedford, le 1<sup>er</sup> décembre 2020.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

20-12-426

**Ajournement de la séance**

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par la conseillère Marie-Eve Brin

Que la séance soit levée à 19h57 et ajournée à une séance tenue à huis clos par vidéoconférence, mardi le 15 décembre prochain, à 17h30 heure.

ADOPTÉE

---

Yves Lévesque, Maire

---

Frédéric Brault, Directeur général et secrétaire-trésorier